



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers Salvinaciens,

L'année 2021 est déjà bien entamée.

J'espère que la venue de l'été et des beaux jours nous permettra de mieux affronter les difficultés de la vie quotidienne dans ce contexte toujours marqué par cette crise sanitaire lié au COVID 19.

A l'heure où je vous écris, nous entamons un déconfinement progressif, mais je ne m'attarderai pas sur ce sujet largement relayé par les médias.

Continuons d'appliquer les gestes barrières, prenons soin les uns des autres et de tous ceux qui nous sont chers.

Afin de prendre des décisions qui engagent la vie et l'avenir de la commune, le Conseil municipal souhaite ouvrir davantage le dialogue, l'information, la concertation avec les Salvinaciens.

Vous avez très certainement entendu parler des matinées citoyennes. Mises en place, il y a quelques semaines dans le but d'entretenir et d'embellir notre commune, elles sont un moment convivial d'échange, de partage où chacun peut s'exprimer librement et œuvrer pour Souvigny-de-Touraine en se mettant à son service.

Je tiens d'ailleurs à remercier l'ensemble des bénévoles pour leur implication et le travail fourni.

Il reste beaucoup à faire pour rendre notre commune chaleureuse et accueillante.

Restons dynamiques, mobilisés et solidaires.

Tous ensemble pour Souvigny-de-Touraine.

Bien à vous.

Frédéric SAROUILLE

DANS CE NUMÉRO

FINANCES - BUDGET

URBANISME

TRAVAUX COMMUNAUX -
VOIRIE

LES MATINÉES
CITOYENNES

NOS ASSOCIATIONS

BUDGET - FINANCES DE LA COMMUNE

Le budget est voté par le Conseil municipal à la majorité absolue des suffrages exprimés. Il est présenté par le Maire. Les crédits sont votés par chapitre en fonctionnement et par opération en investissement. Les sections d'investissement et de fonctionnement doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses. La réglementation ne permet pas de basculer les excédents d'investissement vers les recettes de fonctionnement (par contre, les déficits d'investissement sont résorbés par des recettes de fonctionnement).

LIBELLÉS	2018	2019	2020	2021
BUDGET PRÉVISIONNEL	598 115,96 €	542 648,05 €	550 058,68 €	508 401,38 €
Dépenses / recettes de fonctionnement	295 833,61 €	333 798,05 €	315 533,00 €	327 441,11 €
Dépenses / recettes d'investissement	302 282,35 €	208 850,00 €	234 525,68 €	180 960,27 €
SECTION FONCTIONNEMENT RÉALISÉ				
recettes	312 289,70 €	412 479,59 €	296 756,17 €	
dépenses	249 870,26 €	413 242,22 €	308 569,41 €	
résultat	62 419,44 €	- 762,63 €	- 11 813,24 €	
report N-1	- 23 404,39 €	39 015,05 €	38 252,42 €	26 439,18 €
résultat de clôture	39 015,05 €	38 252,42 €	26 439,18 €	
SECTION INVESTISSEMENT RÉALISÉ				
recettes	14 093,07 €	172 236,29 €	21 525,41 €	
dépenses	135 060,61 €	94 422,01 €	60 390,82 €	
résultat	- 120 967,54 €	77 814,28 €	- 38 865,41 €	
report N-1	250 996,94 €	130 029,40 €	207 843,68 €	168 978,27 €
résultat de clôture	130 029,40 €	207 843,68 €	168 978,27 €	
reste à réaliser N	- €	- €	- €	- €
résultat de clôture	130 029,40 €	207 843,68 €	168 978,27 €	- €

La commune supporte 5 crédits dont 3 liés à l'école des 2 Aires pour 400 000 € et est engagée jusqu'en avril 2034.

Le remboursement du capital impacte les dépenses d'investissement et les intérêts de la dette sont imputés en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil municipal travaille activement avec les organismes financiers pour tenter de renégocier la dette.

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt N° 5.6.										
Logement 4 bis rue Nationale										
DEXIA de 63 000 €	Capital	2 403	2 497	2 595	2 696	2 801	2 911	3 024	3 142	3 265
Sur 25 ans - Taux 3,85 %	Intérêts	1 532	1 438	1 341	1 240	1 134	1 025	911	793	670
Du 01.06/2006 au 01.03/2031										
CRD 31/12		40 696	38 293	35 796	33 302	30 506	27 704	24 794	21 770	18 627
Emprunt N° 1 : 8-Zone 30-8										
Caisse d'Epargne de 77 000 €	Capital	4 843	4 843	4 843	4 843	4 843				
Sur 15 ans - Taux 4,54 %	Intérêts	1 099	879	660	440	220				
Du 15/09/2008 au 25/01/2022										
CRD 31/12		24 214	19 371	14 528	9 685	4 843	0			
Emprunt N° 3.10.										
Nouvelle école										
CDC de 150 000 €	Capital	7 407	7 407	7 407	7 407	7 407	7 407	7 407	7 407	7 407
Sur 20,25 ans - Taux 2,25 %	Intérêts	2 688	2 521	2 354	2 188	2 021	1 854	1 698	1 521	1 354
Du 01.04/2014 au 01.04/2034										
CRD 31/12		122 222	114 815	107 407	100 000	92 593	85 185	77 778	70 370	62 963
Emprunt N° 4.9.										
Nouvelle école										
CEL C de 150 000 €	Capital	9 036	9 300	9 572	9 852	10 140	10 436	10 741	11 055	11 377
Sur 15 ans - Taux 2,89 %	Intérêts	3 323	3 059	2 787	2 507	2 219	1 923	1 618	1 305	982
Du 02.04/2014 au 02.01/2029										
CRD 31/12		118 339	109 303	100 002	90 430	80 578	70 438	60 003	49 262	38 207
Emprunt N° 2 :										
Lotissement MARPA Ecole										
Crédit Agricole de 100 000 €	Capital	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667	6 667
Sur 15 ans - Taux 0,38 %	Intérêts	508	470	431	392	353	315	276	237	199
Du 15/09/2016 au 15/06/2031										
CRD 31/12		90 000	83 333	76 667	70 000	63 333	56 667	50 000	43 333	36 667
TOTAUX										
	Capital	30 356	30 714	31 084	31 465	31 838	27 421	27 839	28 271	28 717
	Intérêts	9 150	8 367	7 573	6 766	5 948	5 117	4 503	3 856	3 205
	Annuité	39 507	39 081	38 656	38 231	37 806	32 538	32 342	32 127	31 921
CRD 31/12*		395 471	365 115	334 401	303 317	271 852	239 995	212 374	184 735	156 464

*CRD 31/12 : capital restant dû au 31 décembre

L'augmentation des impôts votée lors de la séance de vote du budget permettra à la commune de financer les 15 000 € manquants à l'équilibre du budget 2021.



Nous mettons tout en œuvre pour maintenir un budget équilibré et serons très vigilants sur les dépenses dans les années à venir.

Notre réussite vise à vous apporter une belle qualité de vie dans votre village.

Notre souhait :

Que la cohésion de l'équipe municipale et des habitants nous conduise à un avenir radieux.

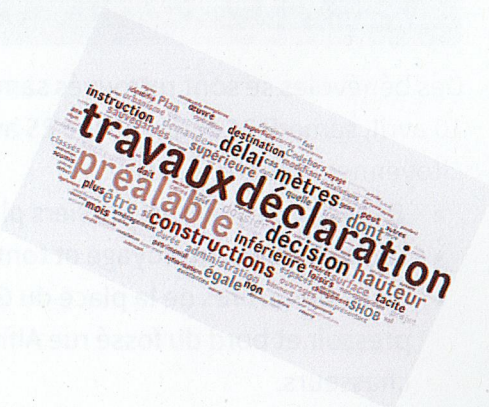
URBANISME

Vous pourrez obtenir en Mairie ou sur le site Internet www.service-public.fr, une fiche détaillée qui vous aidera à effectuer les formalités en vue des travaux que vous souhaitez réaliser

Rappel de la réglementation

Permis de construire : projet de construction

- Travaux ayant pour effet la création d'une surface de plancher ou d'une emprise supérieure à 20 m² (ou 40 m² s'il s'agit d'une extension en zone U).
- Travaux ayant pour effet de modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination.



Déclaration préalable (DP)

- Travaux de faible importance
- Construction ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (ou 40 m² s'il s'agit d'une extension en zone U).
- Travaux de ravalement de façade et travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant : réfection de toiture, ouverture de châssis de toit sans création de plancher, modification d'ouvertures, piscine non couverte de superficie inférieure à 100 m², changements de destination sans travaux extérieurs, clôtures, châssis et serres dont la hauteur au dessus du sol est 1.80 m et dont la surface n'excède pas 2000 m².
- Travaux d'aménagements

Tels que division de terrain en vue de construire, dès le 1er lot, sans création de voies ou d'espaces communs.



TRAVAUX COMMUNAUX - VOIRIE

- Une subvention obtenue en 2020, sur le fonds des amendes de police reversées aux collectivités, va permettre cette année la réalisation des travaux suivants :
 1. sécurisation des abords de l'école : ralentisseurs rue Pierre de Ronsard,
 2. matérialisation des places de stationnement place du Général de Gaulle.

- Lotissement "Les jardins du Côteau"

Ce projet est actuellement en sommeil.

Il est rappelé que le terrain concerné appartient toujours à la commune.



LES MATINÉES CITOYENNES

Des bénévoles se sont retrouvés samedi 27 mars, mercredi 31 mars, samedi 10 avril, samedi 24 et dimanche 25 avril. A l'occasion de ces journées citoyennes, ont été réalisés :

- Désherbage, taille des rosiers place du Général de Gaulle.
- Taille des buis, nettoyage et tonte du terrain communal.
- Taille des arbres de la place du Général de Gaulle, nettoyage du pressoir et bord du fossé rue Alfred de Vigny par l'association des chasseurs.



- Désherbage des trottoirs et caniveaux des rues Honoré de Balzac, Nationale et de la route de Mosnes.
- Tonte des espaces verts dans le cimetière et de l'aire de pique-nique rue Pierre de Ronsard.
- Désherbage et nettoyage des ronds-points Tournebride, de la Croix Bordebure et de l'abribus.

- Désherbage, nettoyage et taille au niveau du parking de la Mairie.



- Désherbage, taille, tonte et restauration des jeux pour enfants au niveau de l'aire de jeux au bord de l'Amasse.
- Aménagement fleuri au niveau du feu tricolore.

Il est précisé que tous ces travaux ont nécessité de nombreux aller-retour à la déchetterie.

Nous tenons à remercier l'ensemble des participants qui sont venus aux matinées citoyennes avec leurs outils et leur bonne humeur, ainsi que l'ensemble des bénévoles qui œuvrent chaque jour pour notre commune.



Prochaines dates des journées citoyennes :

- samedi 12 juin 2021
- samedi 26 juin 2021



LE MOT DU COMITÉ DES FÊTES

En cette période particulière, le comité des fêtes n'organisera aucune manifestation en 2021.

Protégeons nous tous pour nous revoir bientôt.

Les membres du bureau sont :

Président : Éric PFENDE

Trésorière : Nadine BOUTARD

Secrétaire : Cécile JEAN DIT BERTHELOT

Vous pouvez nous joindre par mail comitedesfetessouigny@gmail.com

par téléphone 06 73 26 49 95 (Cécile)

LE MOT DE L'ASSOCIATION DES CHASSEURS

Comme tous, et bien que notre activité s'exerce en plein air, notre saison a été fortement perturbée par la pandémie qui sévit.

Nous avons néanmoins, contrairement à d'autres associations, pu conduire à bien nos activités et nous tenons à remercier la municipalité actuelle de nous accorder leur confiance pour exercer notre passion.

Au plaisir de nous voir physiquement dans les prochains mois.

Philippe VONNET

Président.

LE MOT DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves du RPI Souvigny de Touraine / Saint Règle est composée actuellement d'une petite dizaine de membres.

L'APE a pour but principal d'organiser des moments conviviaux pour les enfants des écoles du RPI. Ces dernières années ont été difficiles avec la situation sanitaire mais, de façon générale, l'APE organise un Marché de Noël, un carnaval et une kermesse de fin d'année.

Tout au long de l'année, l'APE propose des ventes aux parents d'élèves mais aussi à tous les habitants des deux communes : madeleines Bijou, chocolats de Noël et de Pâques, brioches Vendéennes, bulbes de fleurs, produits de canard du Gers, sapin de Noël...

Tous les bénéfices de ces ventes servent à financer du matériel pédagogique, des sorties scolaires, des cadeaux de Noël pour les écoles, des spectacles...

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur la page facebook de l'APE :

<https://m.facebook.com/ape.souvignysaintregle>

Nous distribuons également des papiers dans vos boîtes aux lettres lors des événements et des ventes.

Pour nous joindre, vous pouvez nous appeler au 06 73 26 49 95

ou nous écrire par mail : apesouvignysaintregle@gmail.com

LE MOT DU CLUB DE L'AMITIÉ

Le club se trouve actuellement "en sommeil" en raison des conditions sanitaires.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

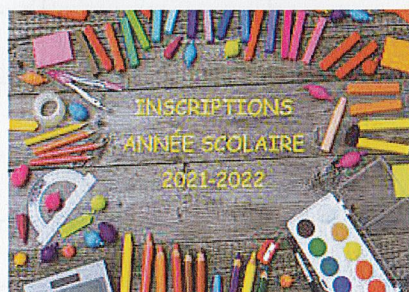
ÉLECTIONS RÉGIONALES

2 TOURS



Les dimanches
20 et 27 juin

Les élections régionales françaises de 2021 doivent avoir lieu les 20 et 27 juin 2021, en même temps que les élections départementales, afin de renouveler les 17 conseils régionaux de France. Initialement prévues en mars, elles sont repoussées de trois mois en raison de la pandémie de Covid-19



Il est d'ores et déjà possible d'inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022.

Souvigny-de-Touraine fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal avec Saint-Règle. Les primaires sont accueillis à Souvigny et les maternelles à Saint-Règle.

Les enfants nés en 2018 rentreront en petite section de maternelle en septembre 2021.

C'est pourquoi il convient de prendre rendez-vous avec Maud VINAIS, Directrice de l'école de Saint-Règle, de préférence par courrier électronique à l'adresse : ec-saint-regle@ac-orleans-tours.fr

Il faudra lui présenter les documents suivants :

- livret de famille,
- carnet de santé et de vaccinations de l'enfant,
- certificat délivré en mairie de la commune de résidence, sur demande des parents.

Les parents des écoliers qui étaient déjà scolarisés au sein du RPI l'année dernière n'ont pas besoin d'effectuer ces démarches.

En revanche, tous les parents recevront début juin le questionnaire d'inscription aux services périscolaires (restauration et garderie) qu'il conviendra de retourner complété à la mairie.

Carte de transport scolaire

Tous les écoliers (de la maternelle au lycée) doivent être titulaires d'une carte nominative avec photographie.

Pour tous renseignements, consulter le site :

<https://www.remi-centrevaldeloire.fr/transports-scolaires/chemin-de-lecole>



1, rue Nationale - 37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINÉ

Téléphone / Répondeur : 02 47 57 27 06

Fax : 02 47 57 71 58

mairie@souvignydetouraine.fr

SECRETARIAT

Directrice des services
Mme Carole REVERET

Secrétariat ouvert au public

Les mercredis, jeudis et vendredis
de 16h à 18h

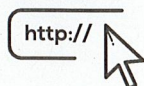
ÉLUS

Maire
Mr Frédéric SAROUILLE

Adjoints
Mr Armel JOUBERT
Mme Martine THEVENIN
Mme Françoise JEANNE



suivez-nous sur facebook



<https://souvignydetouraine.fr>